



**Surveillance réglementaire du benzène dans l'air ambiant  
Site Reims\_Doumer - Valeurs des 12 derniers mois en date du 25 octobre 2024**

Appareil de mesures : préleveur actif

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 14662-1

Norme suivie pour l'analyse : NF EN 14662-1

Durée du prélèvement : 7 jours

Fréquence d'échantillonnage : 1 semaine/mois

Matrice : air ambiant

Lieu de mesures : Reims (Dept.51)

Unité :  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application de la LQ/2 selon règles définies par le guide IPR\*

Validation des données : Les mesures de 2023 ont été expertisées. Les mesures 2024 représentées sont validées techniquement et environnementalement mais feront néanmoins l'objet d'une dernière validation dès lors que tous les prélèvements de l'année 2024 auront été réalisés.

\*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

$\mu\text{g}/\text{m}^3$	Moyenne glissante des 12 derniers mois	Objectif qualité année civile	Valeur limite année civile
Benzène au 25/10/2024	1 (0,6)	2	5

**Evolution des concentrations moyennes hebdomadaires en benzène des 12 derniers mois sur le site de Reims\_Doumer**

